



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Séance du 4 juillet 2023	N° 2023/07/04/05
Nombre de membres en exercice : 17 Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 13	Date de convocation : 28 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni en séance à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, Président du C.C.A.S.

Présents	
Yves RENAULT	Marcel GRUEL
Laetitia MIRALLES	Chantal LOUIS
Ludovic LONCLE	Jeannine AUBAULT
Véronique BESNARD	Paulette CROCQ
Marie-Hélène CARBONNEL	Séverine MAYEUX
Jeanne DAVID	

Absents	
Schirel LEMONNE absente sans pouvoir	Daniele BOTTE absente donne pouvoir à Chantal LOUIS
Marie-Odile BOIVIN absente donne pouvoir à Véronique BESNARD	Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir
Bertrand D'HEROUVILLE absent sans pouvoir	Philippe LANGLOIS absent sans pouvoir

Objet : Modification de l'affectation des résultats 2022 du CCAS de Châteaugiron

Les restes à réaliser du budget CCAS de 2022 ont été déduit sur l'excédent d'investissement sur le budget du CCAS 2023.

Le montant des restes à réaliser de 2022 est de 550,00 €.

Il convient d'augmenter l'excédent d'investissement en recette au chapitre 001 pour un montant total de 20 506,13 €.

Les crédits afférents à cette opération sont prévus dans le cadre de la Décision Modificative n°1 de 2023 du budget du CCAS de la ville de Châteaugiron.

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L. 2311-5.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14.

Vu la délibération 2023/04/12/03 du 12 avril 2023, Affectation des résultats 2022 du CCAS de Châteaugiron

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration ont, à l'unanimité :

- Autorisé la modification d'affectation des résultats 2022 du budget CCAS de Châteaugiron**

Pour Copie Conforme,
Le Président du CCAS,


Yves RENAULT

